

# **LE PAYS DES MAURES**

---

**REUNION DE TRAVAIL**

**VENDREDI 16 JUIN 2000  
A LA GARDE FREINET**

---

**COMPTE-RENDU**

**LISTE DES PARTICIPANTS****ELUS COMMUNAUX :**

Monsieur Michel BRUN, Adjoint au Maire du Luc-en-Provence ;  
Monsieur Pierre BERENGUIER, Maire de La Croix-Valmer ;  
Monsieur Jean-Michel COUVE, Député-Maire de Saint-Tropez, Président du Comité des Elus ;  
Monsieur Bernard ETCHART, représentant de la commune de Grimaud ;  
Monsieur Robert GIRAUD, Maire de Pierrefeu ;  
Monsieur Bernard ROLLAND, Maire de Sainte-Maxime ;  
Madame Fabienne SAINT-JOURS, représentante de la commune de Vidauban ;  
Monsieur Jacques SENEQUIER, Maire de Cogolin ;  
Monsieur Gilbert TOUYON, Adjoint au Maire de La Mole ;  
Monsieur Gabriel UVERNET, Maire du Thoronet ;  
Monsieur Albert VATINET, Maire de Bormes-les-Mimosas ;  
Monsieur Jacques WASER, Maire de La Garde-Freinet ;  
Monsieur Yvon ZERBONE, Adjoint au Maire de Gassin ;  
*Excusés :* Monsieur Guy ALBISSER, Maire de Collobrières  
Monsieur René BENEDETTO, Maire de La Londe ;  
Monsieur Gilles BERNARDI, Maire du Lavandou ;  
Monsieur Henri CEZE, Maire de Carnoules,  
Madame Florence LANLIARD, Maire du Plan de La Tour ;  
Monsieur Yves ORENGO, Maire de Gonfaron ;  
Monsieur Léopold RITONDALE, Maire de Hyères.

**PARTENAIRES SOCIO-ECONOMIQUES :**

Monsieur Henri BERENGER, Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,  
(Saint-Tropez) ;  
Monsieur Loïc DE SALNEUVE, Représentant de la Chambre d'Agriculture du Var ;  
Monsieur Bernard ETCHART, Représentant de la Chambre des Métiers du Var et de l'Union  
Patronale du Var ;  
Maître Yves-Eric MASSIANI, Vice-Président départemental de l'Union Nationale des  
Associations de Professions Libérales ;  
Monsieur Jacques PARAVEY, Vice-Président de l'Union Patronale du Var ;  
Monsieur Antoine PASTORELLI, Représentant de la Fédération Départementale des  
Syndicats d'exploitants Agricoles du Var ;  
Monsieur François REMOND, Représentant de la Coordination des Associations de  
sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez ;  
Madame Nicole TRONCHE, Présidente de l'Association de Coordination de sauvegarde du  
Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez ;  
*Excusé :* Monsieur Joseph CESARINI, Président de l'Union Professionnelle Artisanale du  
Var ;  
Monsieur Pierre DUVIVIEZ, Représentant de la Fédération Nationale des Agents  
Immobiliers du Var ;  
Monsieur Claude FORTUNA, Représentant de l'intersyndicale de la DCN de Gassin ;  
Monsieur Robert LECCA, Représentant de la Fédération du Bâtiment et des Travaux  
Publics.

Monsieur Jean-Paul LLAVADOR, directeur du Comité des Elus ;  
Mademoiselle Cécilia RAGGIO, chargée d'études au Comité des Elus ;  
Mademoiselle Karine LAUVARD, secrétaire du Comité des Elus ;  
Monsieur Hubert MAILLOT, mairie de Hyères.

Monsieur Jacques WASER, Maire de La Garde-Freinet, accueille les participants.

Monsieur Jean-Michel COUVE remercie Jacques WASER pour son accueil ainsi que tous les élus et représentants de la société civile qui se sont déplacés pour cette réunion dont le caractère est un peu administratif. L'objectif de la réunion n'est pas de travailler sur ce que sera le Pays des Maures, de constituer le projet du Pays mais de préparer sa reconnaissance. Il explique que la phase de montage du dossier de saisine du Préfet de Région est très importante, et doit concentrer les forces. En effet, chacun s'est déjà exprimé en faveur du Pays des Maures, convaincu de la pertinence d'un tel projet. Il faut maintenant s'inscrire dans une démarche qui permette au Préfet de région de comprendre que c'est un projet bien fondé. Lorsqu'il aura signé l'arrêté délimitant le périmètre d'étude du Pays des Maures, d'après lui 80% du travail sera fait. L'objectif très important de cette réunion est de fabriquer l'organisme qui va ensuite créer l'image du Pays des Maures.

M. Jean-Michel COUVE évoque l'intervention de certains élus qui considèrent qu'il est préférable d'attendre les élections municipales. Il pense donc nécessaire de rappeler les échéances qui s'imposent aux communes désireuses de constituer un Pays. Les financements vont être débloqués en janvier 2003. L'année 2002 sera consacrée à la négociation du dossier ; la charte de développement doit donc être achevée au plus tard le 31 décembre 2001. Plus tôt le périmètre d'étude sera arrêté par le Préfet de Région, plus la charte pourra être préparée, travaillée. C'est la raison pour laquelle il propose de saisir le Préfet avant la fin de l'année 2000, vers la mi octobre.

Monsieur Loïc De SALNEUVE explique que dans le monde agricole on aime que les choses avancent. Les Maures constituent un territoire d'une très forte cohérence, tous ceux qui sont autour de la table le savent, il pense donc qu'il faut dépasser les querelles stériles et faire avancer la locomotive.

Monsieur Antoine PASTORELLI considère que les acteurs socioprofessionnels doivent fortement s'investir auprès des élus.

Maître Yves-Eric MASSIANI confirme l'urgence de préparer le dossier de saisine du Préfet car, explique-t-il, les fonds qui permettent de subventionner les études préliminaires à la délimitation du périmètre du Pays sont actuellement disponibles, en préfecture de Région.

Monsieur François REMOND rappelle les fondements de la loi qui, a créé la notion de "Pays" pour contrebalancer celle d' "Agglomération". La construction du Pays des Maures est un moyen de ne pas se laisser absorber par les agglomérations voisines.

Il informe que les représentants des associations de protection de l'environnement de la région du Golfe de Saint-Tropez ont interrogé leurs collègues des autres bassins de vie des Maures sur le projet de création du Pays. Il est ressorti qu'il existait un sentiment fort d'appartenance à ce Pays.

Il pense que chaque bassin de vie doit avoir son propre projet de vie et, par exemple, élaborer sa charte intercommunale et que, ensemble ils construisent le Pays des Maures.

M. Jean-Michel COUVE rappelle l'importante distinction entre l'intercommunalité de vie qui se rapporte aux bassins et l'intercommunalité de projet de développement que constitue le Pays tel que défini par la loi Voynet. Il ne faut pas faire l'amalgame.

Monsieur Albert VATINET exprime sa volonté de voir avancer la procédure de reconnaissance du Pays des Maures. Il pense que, puisque la cohérence des Maures n'est plus à démontrer, la réflexion sur le projet de développement peut attendre.

Madame Nicole TRONCHE pense que le Préfet de Région attend qu'on lui propose un projet de développement pour délimiter le périmètre d'étude du Pays.

M. Jean-Michel COUVE propose d'aborder l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à Collobrières le 26 mai 2000 a été diffusé à tous les membres présents, représentés ou excusés. Il est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Le projet de création d'une association pour le Pays des Maures avait été avancé lors de la réunion à Collobrières. Il convient désormais de décider sa création et de réfléchir sur ses statuts.

Le Comité des Elus des cantons de Grimaud et Saint-Tropez a été mandaté par l'assemblée réunie le 26 mai 2000 pour étudier la question et proposer un projet de statuts ainsi qu'un projet de budget.

Le projet de statuts de l'Association de préfiguration du Pays des Maures est présenté par Monsieur Jean-Paul LLAVADOR, directeur du Comité des Elus.

M. Jean-Michel Couve demande à ce que l'objet de l'Association se limite à la préparation du dossier de saisine du Préfet de Région. Les communes sont dans une période près électorale et ne souhaitent donc pas trop s'engager financièrement.

M. François REMOND demande à ce que soit développé l'article "objet" afin qu'apparaissent le cadre de la procédure et les enjeux du Pays.

Le siège de l'Association sera défini lors de l'assemblée constitutive.

La durée de l'Association est limitée au temps nécessaire pour obtenir la délimitation du périmètre d'étude du Pays.

Il est décidé que l'Association doit être composée de communes et représentants de la société civile en proportion égale. L'assemblée exprime sa volonté de parité entre élus et socioprofessionnels.

M. Jean-Paul LLAVADOR propose que les décisions du Conseil d'administration soient prises à la majorité des deux tiers.

Monsieur Bernard ROLLAND, soutenu par M. Jean-Michel COUVE, pense que les décisions devraient être prises à l'unanimité. Il explique l'importance qu'à eu "l'unanimité" pour le Comité des Elus des cantons de Grimaud et Saint-Tropez notamment en ce qui concerne sa crédibilité vis à vis des services de l'Etat.

Après quelques hésitations justifiées par la taille du conseil d'administration (qui devrait atteindre une trentaine de personnes) l'assemblée exprime unanimement son choix pour le vote à l'unanimité du Conseil d'administration.

Les modifications sont apportées au projet de statuts.

En ce qui concerne le budget de l'Association, M. Jean-Paul LLAVADOR explique qu'il est proportionnel à l'objet de l'Association, c'est à dire très limité. Il est prévu que les études relatives à la constitution du dossier de saisine du Préfet de Région n'atteindront pas plus de 100 000 francs et que 10 000 francs seront nécessaires pour le fonctionnement de l'Association. Le budget total sera donc de 110 000 francs. Sachant que 80 % du montant hors

taxe des études est subventionnable par des crédits de l'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations, l'autofinancement de l'Association sera d'environ 45 000 francs. Il est donc à prévoir une cotisation des communes inférieure ou égale à 1 franc par habitant (selon le taux de participation des communes à l'association).

M. Jean-Paul LLAVADOR propose que la cotisation des socioprofessionnels soit d'environ 500 francs.

Monsieur Jacques PARAVEY pense que les acteurs doivent s'engager dans la démarche du Pays et propose que leur cotisation soit de 1000 francs.

Dans l'attente de l'assemblée constituante de l'Association M. Jean-Michel COUVE propose que l'équipe du Comité des Elus continue l'action qui lui a été confié et lance la consultation de bureaux d'études.

La séance est levée à 16 heures 30.

## **LA DEMARCHE DE PAYS**

### **A. DEFINITION D'UN PAYS.**

1. Un territoire cohérent (géologiquement, économiquement, culturellement, socialement).
2. Un projet commun de développement.
3. Un partenariat avec la société civile et une contractualisation avec Etat, Région, Europe.

### **B. DELIMITATION D'UN PAYS.**

1. Espace rural et zones urbaines : réconciliation ville-campagne.
2. Articulation (à trouver) entre contrat d'agglomération et contrat de Pays.
3. Pas de seuil de population ; pas de contraintes administratives.
4. Pas de nouvelle structure administrative ou politique ; complémentarité avec l'existant.

### **C. INITIATIVE DU PAYS.**

1. Les communes ou leurs groupements. Volontariat local.
2. Construction du projet avec la société civile.

### **D. RECONNAISSANCE DU PAYS.**

1. Périmètre d'étude : engagement progressif des acteurs → Association de préfiguration qui débutera avec 2/3 d'adhérents ; transmission du dossier au Préfet de Région lorsque toutes les communes auront adhéré.
2. Avis conforme de la Conférence Régionale de l'Aménagement du Territoire.
3. Elaboration de la charte de développement et approbation par les acteurs locaux.
4. Arrêté de périmètre définitif après avis des Préfets (Région et Département), des Conseils général et régional.

### **E. CONTENU DE LA CHARTE**

1. Stratégie du territoire (développement socio-économique, gestion des espaces, organisation des services).
2. Approbation par les acteurs.
3. Révisions périodiques.

**Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter sur le site internet :**

<http://www.etd.asso.fr>